

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## REUNION DU 26 JUIN 2019

### Présents :

M. Gérard TREMEGE  
M. Patrick VIGNES  
Mme Josette BOURDEU  
M. Yannick BOUBEE  
M. Fabrice SAYOUS  
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE  
Mme Fabienne LAYRE CASSOU  
M. André BARRET  
M. Gérard CLAVE  
M. Denis FEGNE  
M. Marc BEGORRE  
Mme Valérie LANNE  
M. Jacques LAHOILLE  
M. André LABORDE  
M. Jean-Claude PIRON  
M. Jean-Christian PEDEBOY  
Mme Christiane ARAGNOU  
Mme Anne-Marie ARGOUNES  
M. Michel AUSINA  
M. Gilles CRASPAY  
Mme Ginette CURBET  
Mme Andrée DOUBRERE  
M. Emmanuel DUBIE  
M. Serge DUCLOS  
M. Jacques GARROT  
M. Christian LABORDE  
Mme Evelyne LABORDE  
Mme Yvette LACAZE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Michel LEHMANN  
M. Roger LESCOUTE  
M. Alain LUQUET  
M. Ange MUR  
Mme Evelyne RICART  
M. François RODRIGUEZ  
M. Jean-Michel SEGNERE  
M. Philippe SUBERCAZES  
M. Alain TALBOT  
M. Francis TOUYA  
M. Bruno VINUALES  
M. Jean-Christian AMARE  
Mme Elisabeth ARHEIX  
Mme Marie-Paule BARON  
M. Francis BORDENAVE  
M. Lucien BOUZET  
Mme Elisabeth BRUNET  
M. Jean-François CALVO  
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE  
Mme Anne CANDEBAT REQUET  
Mme Danielle CARCAILLON  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Noël CASSOU  
M. Jean-Claude CASTEROT  
M. Georges CASTRES  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Marie-Françoise CRANCEE  
Mme Annette CUQ  
M. Daniel DARRE  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Marc DUCLOS  
Mme Christiane DURAND  
Mme Martine FOCHE SATO  
M. Joseph FOURCADE  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Alain GARROT  
Mme Simone GASQUET  
M. Charles HABAS  
M. Paul HABATJOU  
M. Jean-Marc LACABANNE  
M. Charles LACRAMPE  
M. Francis LAFON PUYO  
M. René LAPEYRE  
M. Claude LESGARDS  
M. Pierre MONTOYA  
Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
M. Michel RICAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Michel SAJOUX  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Jacques SEVILLA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
M. Philippe JOUANOLOU  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

### **Excusés :**

M. Jean-Claude LASSARRETTE  
M. Pierre DARRE  
M. Bernard LACOSTE  
M. Laurent PENIN  
M. Laurent TEIXEIRA  
M. Jean BURON  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
M. Jean-Louis CRAMPE  
M. Marc GARROCQ  
Mme Geneviève ISSON  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Guy VERGES  
M. Jean-Pierre BALESTAT  
M. Philippe BAUBAY

M. Michel BONZOM  
M. François-Xavier BRUNET  
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE  
RODRIGUEZ  
M. Laurent DUBOUIX  
M. Michel FORGET  
M. Romain GIRAL  
M. Paul LAFAILLE  
Mme Sylvie MARCHE  
M. Vincent MASCARAS  
Mme Céline ROULET  
M. Paul SADER  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean TOUYA

### **Pouvoirs :**

M. Jean BURON donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ  
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON  
M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à Mme Christiane DURAND  
M. Marc GARROCQ donne pouvoir à M. Claude LESGARDS  
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE  
Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à M. Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Jean-Louis CAZAUBON  
M. Jean-Pierre BALESTAT donne pouvoir à M. Marc BEGORRE  
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI  
M. Michel BONZOM donne pouvoir à M. Lucien BOUZET  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir à M. David LARRAZABAL  
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ donne pouvoir à M. Jean-François CALVO  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme Fabienne LAYRE CASSOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M. Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M. Eugène POURCHIER  
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre FRECHIN  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à M. Jean-Michel LEHMANN  
M. Vincent MASCARAS donne pouvoir à M. Serge DUCLOS  
Mme Céline ROULET donne pouvoir à Mme Anne-Marie ARGOUNES  
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André LABORDE  
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à M. Jean-Claude CASTEROT  
M. Jean TOUYA donne pouvoir à Mme Ginette CURBET

### **Absents :**

M. Jean-Marc BOYA  
M. Michel DUBARRY  
Mme Myriam MENDES  
Mme Marie-Pierre VIEU  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC  
M. Philippe CASTAING

M. Jean-François DRON  
Mme Suzan DUCASSE  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Pierre LAGONELLE  
M. Yves PIETTE  
Mme Danielle RENAUD  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Maxime LAFFAILLE

\*  
\* \*

**M. LE PRESIDENT** : Je déclare la séance ouverte, et avant de nous engager dans l'ordre du jour assez chargé, je vais vous demander de bien vouloir vous lever pour que nous puissions observer une minute de silence en la mémoire de notre ami Marcel De La CONCEPTION, Maire de Paréac.

Merci beaucoup. Elisabeth BRUNET, vous acceptez d'être secrétaire de séance ? Parfait. Avant de commencer, je vais demander à Christelle COATRINE, de bien vouloir se lever. Je lui souhaite la bienvenue en qualité de Conseillère Communautaire de la commune de Paréac. On peut l'applaudir. Nous allons tout de suite aborder l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des remarques sur le compte rendu du Conseil Communautaire du 27 mars ? Il n'y a pas de remarque particulière ? Est-ce que vous êtes d'accord pour l'approuver ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé. Merci. Est-ce que vous avez des questions à poser sur les décisions prises par le Président et le Bureau, dans le cadre des délégations consenties par notre Conseil Communautaire ? Pas de remarques particulières ? Bien. Je voudrais également vous préciser, que pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT passés par délégation du Conseil Communautaire, et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de notre délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 28 novembre 2018, donnant délégation de compétence au Conseil Communautaire. Est-ce qu'il y a des questions sur cette remarque des marchés inférieurs à 25 000 € ? Pas de remarque ? C'est la loi. Nous allons aborder les points qui sont inscrits à l'ordre du jour. Je demande à Monsieur VIGNES de nous présenter le point n° 1.

### **DELIBERATION N° 1**

#### **Convention de concession de la pépinière d'entreprise avec la SEMI - Tarbes : versement de la participation**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 110 voix pour et 1 ne participant pas au vote (M. Gérard TREMEGE).

### **DELIBERATION N° 2**

#### **Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 : attribution d'un fonds de concours à la commune d'Aureilhan pour la construction d'une maison associative**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 3**

#### **Convention-cadre EPFO pour la participation financière à la rénovation immobilière du centre-ville de Lourdes**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 4**

##### **Conventions-cadres Action Logement pour la participation financière à la rénovation immobilière des centres villes respectifs des villes de Tarbes et Lourdes**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Vous avez le droit. J'ai calculé que si on lit exactement tous les exposés des motifs de toutes les délibérations, ça correspond exactement aux Frères Karamazov de Dostoïevski.

**MME BOURDEU** : Ce soir on va faire les Frères Karamazov.

**M. LE PRESIDENT** : Ou on lit les Frères Karamazov, ou on lit les exposés des motifs de toutes les délib. Donc vous avez le droit de synthétiser, puisque je présume, que chacun d'entre vous les a lus. Et s'il y a des questions à poser à chaque rapporteur, bien évidemment vous pouvez le faire. Madame BOURDEU pardon de vous avoir interrompu.

**MME BOURDEU** : Non Président vous avez raison, mais là c'est un peu complexe. Cette convention avec l'EPFO était un peu complexe.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 5**

##### **Approbation des comptes de gestion 2018 du Budget Principal et des Budgets Annexes**

Lecture de la délibération

**M. FEGNE** : Monsieur le Président ?

**M. LE PRESIDENT** : Vous savez c'est comme après avoir écouté Mozart, on laisse toujours quelques secondes de silence, et le silence qui suit Mozart est également de Mozart. C'est comme vous Monsieur FEGNE, le silence qui suit vos exposés est encore de vous. Merci beaucoup.

**M. FEGNE** : Je sais que le silence est d'or.

**M. LE PRESIDENT** : Oui ce soir c'est soirée culturelle.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Maintenant Monsieur FEGNE va nous présenter les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes. Je vais rester là pendant l'exposé, et au moment où il faudra, après les questions, passer au vote, je demanderai à Patrick VIGNES de présider le Conseil. Denis tu as la parole.

#### **DELIBERATION N° 6**

## **Approbation des comptes administratifs 2018 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la CATLP**

**M. FEGNE** : Le rapporteur a lu Aliocha, on lui offrira Karamazov. Le service finances que je remercie en son nom, Madame BAUBAY vous a adressé, en annexe de la délibération 6, une présentation consolidée des comptes administratifs budget principal et budgets annexes. Vous avez aussi pour le détail, je crois 148 pages du budget principal par nature. Le détail des dépenses et des recettes par section, par chapitre. Une présentation croisée par fonction. L'état des amortissements, des provisions. Et vous avez la même chose pour les budgets annexes. Donc je vais faire une présentation résumée, très résumée rassurez-vous, comme l'an passé à partir du power point.

Lecture de la délibération

**M. FEGNE** : Monsieur le Président, j'ai terminé pour la présentation du compte administratif. Mais si vous le souhaitez on peut enchaîner avec l'affectation du résultat ? Mais vous me dites.

**M. VIGNES** : Peut-être avant de poursuivre passer au vote, mais s'il y a des questions avant que je vous propose la délibération. Oui Monsieur MONTOYA.

**M. MONTOYA** : J'aurais préféré effectivement qu'on décompose, qu'on vote le compte administratif sur le budget principal et les comptes administratifs ensuite de chaque budget annexe. Donc je vais être conséquent avec le vote que j'ai effectué lors du budget, je n'ai pas voté le budget, donc je ne voterai pas le compte administratif.

**M. VIGNES** : Je pense Monsieur MONTOYA que les éléments que vous sollicitez se trouvent dans le dossier qui a été adressé à chaque Conseiller Communautaire. Sauf erreur de ma part. Mais peut-être que Denis peut compléter.

**M. MONTOYA** : Mais il n'y a qu'une délibération soumise au vote.

**M. FEGNE** : Oui il y a une délibération soumise au vote effectivement. On peut séparer les votes, là c'est vous qui voyez. Mais enfin le détail des comptes administratifs budget principal et budgets annexes vous les avez, ils ont été envoyés à l'ensemble des membres du Conseil.

**M. VIGNES** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui Monsieur MONTOYA.

**M. MONTOYA** : Ça répond pas à la question que j'ai posée, on peut avoir les éléments mais le problème du vote, budget, compte administratif par compte administratif et ne pas tout englober comme c'est fait là, parce que ce qui est soumis au vote c'est la délibération.

**M. VIGNES** : Et bien Monsieur MONTOYA on va vous proposer de voter dans un premier temps le budget principal et ensuite les budgets annexes. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose donc d'approuver les comptes administratifs du budget principal. On a commencé. Tu veux dire un mot juste un mot avant ?

**M. BOUBEE** : Oui, merci Patrick. Moi je vais voter tout le budget principal. Par souci de cohérence, je ne voterai pas la ligne qui concerne l'atelier des sports. Tout simplement parce que je ne l'avais pas voté lors du budget. C'est tout. Donc je vote tout le compte administratif du budget principal et je m'abstiens pour la ligne de l'atelier des sports.

**M. VIGNES** : Merci. Qui est contre ? Personne: Je vous remercie. On doit passer un par un les budgets ? Est-ce qu'on doit voter budget annexe par budget annexe ? Ou est-ce qu'on vote

dès à présent pour les budgets annexes en totalité ? Tout le monde est d'accord ? Qui s'abstient pour les budgets annexes ?

Proposition adoptée à la majorité avec 108 voix pour, 1 abstention sur l'ensemble du compte administratif 2018, 1 abstention sur l'opération du 313 et 1 ne participant pas au vote (M. Gérard TREMEGE).

**M. VIGNES** : Je vous remercie. Si quelqu'un veut demander au Président de nous retrouver.

**M. LE PRESIDENT** : Est-ce que les comptes ont bien été voté Monsieur le Président ?

**M. VIGNES** : Oui tout à fait.

**M. LE PRESIDENT** : Tu me rassures. Merci à tous et merci surtout à Denis FEGNE le rapporteur, à Madame BAUBAY et tous les services qui ont travaillé sous l'autorité de Jean-Luc REVILLER et de Sylvain BOUCHERON pour l'obtention de ces chiffres et de ces résultats. Nous allons maintenant passer au point suivant.

## **DELIBERATION N° 7**

### **Affectation du résultat 2018 du Budget Principal et des Budgets Annexes**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Denis. Est-ce que vous êtes d'accord avec les propositions de Monsieur le rapporteur sur l'affectation des résultats ? Ce sont, bien évidemment, des contraintes administratives que nous proposons. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Monsieur MONTROYA s'abstient et c'est normal, puisqu'il s'est abstenu sur les comptes administratifs.

Proposition adoptée à la majorité avec 110 voix pour et 1 abstention

## **DELIBERATION N° 8**

### **DM n° 2 - Budget Principal**

Lecture de la délibération

**M. FEGNE** : Voilà Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Avez-vous des questions mes chers collègues sur ces DM 1 e 2 des budgets annexes.

**M. FEGNE** : C'est le budget principal Monsieur le Président.

Proposition adoptée à la majorité avec 111 voix pour et 1 abstention

**M. LE PRESIDENT** : Le point suivant Monsieur FEGNE le bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières.

**M. FEGNE** : Non Monsieur le Président, on a fait la DM sur le budget principal, on fait la DM sur les budgets annexes.

**M. LE PRESIDENT** : Oui les budgets annexes pardon.

## **DELIBERATION N° 9**

### **DM n° 1 - DM N°2 pour des budgets annexes**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

**M. LE PRESIDENT** : Bravo Monsieur FEGNE vous avez fait ce qu'il fallait pour faire fuir les récalcitrants.

**M. FEGNE** : C'est pas moi, c'est le téléphone Monsieur le Président.

## **DELIBERATION N° 10**

### **Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la CATLP en 2018**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur FEGNE. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur BOUBEE je vous en prie.

**M. BOUBEE** : Monsieur le Président, juste une interrogation. Effectivement je vote cette délibération, mais à la faveur de cette délibération, je souhaite poser de manière opportune une question sur le Parc de l'Adour dont nous avons fait l'acquisition effectivement au mois de décembre 2018. 10 millions, c'est l'acquisition foncière la plus importante qu'à fait notre Communauté d'Agglomération. 6 mois se sont écoulés, je souhaite savoir si jamais vous avez pu avancer sur la recherche d'éventuels prospects qui pourraient, puisque Auchan a jeté l'éponge, débouté par une décision judiciaire de toute façon, si jamais vous aviez d'éventuels prospects qui seraient intéressés pour acquérir du foncier sur ce terrain.

**M. LE PRESIDENT** : C'est une bonne question en effet, parce que c'est quand même un espace qu'on aimerait bien voir occuper le plus rapidement possible. Alors je me permets de vous dire que dans le relevé des décisions prises par le Président et notamment dans la décision n° 32, il est précisé qu'une entreprise a été désignée, pour réaliser l'étude de repositionnement économique et d'aménagement du Pôle Economique Parc de l'Adour des Pyrénées. C'est le groupement CATALYSE qui a été retenu pour un montant de 54 665 €. Et donc on va attendre le résultat des réflexions engagées avec ce cabinet avant de décider. Ceci étant, vous avez raison, il y a quand même des sollicitations. Il y a des gens qui nous demandent des terrains, et on commence aujourd'hui à proposer des possibilités sur le Parc de l'Adour. On essaie en priorité de régler CEGELEC. D'ailleurs j'ai rendez-vous dans quelques jours, je crois que c'est le 18 juillet exactement avec des investisseurs qui seraient intéressés par le site CEGELEC. Tout cela suit son cours, mais ce n'est pas évident. Mais l'étude est en cours cabinet CATALYSE. Merci. Non je n'ai pas eu de nouvelles de l'ARS, pour le nouvel hôpital. Avez-vous des questions ?

Le Conseil Communautaire prend acte.

## **DELIBERATION N° 11**

### **Suivi pluriannuel des investissements : modification des Autorisations de Programme (AP) / crédit de paiement (CP)**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Il nous a semblé pertinent à partir du moment où on travaille sur un plan pluriannuel d'investissement, de programmer les autorisations de programme qui correspondent. Cela facilitera ensuite au fur et à mesure du dénouement des opérations en question l'affectation des crédits de paiements. Vous noterez qu'il s'agit des investissements les plus importants sur lesquels nous nous sommes prononcés, et qu'il y a également 50 000 euros de plus au titre des fonds de concours aux communes. En effet à la demande du Président Jacques GARROT, nous avons accepté de passer l'enveloppe des fonds de concours aux communes de 450 000 à 500 000. Tout cela est inscrit en crédits de paiement et sera utilisé au fur et à mesure de la réalisation des investissements par les communes qui ont bénéficié de ce soutien, et sur justificatifs. J'espère que vous appréciez cet acte de solidarité qui n'est pas négligeable. Avez-vous des questions ? Oui Monsieur DEPOND.

**M. DEPOND** : Oui je voudrais aborder le problème du 313, et notamment de cette somme que vous nous présentez qui est conséquente, ça représente 14 % par rapport à un budget qui était annoncé. Ça peut paraître être le début d'une dérive financière, sans rentrer dans la polémique sur l'utilité de ce projet, je voudrais en effet miroir vous parler d'autre chose et d'une priorité dans un département que vous nous dites, et sur lequel nous sommes d'accord, en grosse difficulté économique, problèmes d'emplois et autres, sur les priorités liées aux différents projets. Et je voudrais moi parler par rapport à ça du projet qu'on ne voit toujours pas apparaître qui était un palais des congrès éventuellement sur Lourdes. Pourquoi je m'exprime de cette façon, tout simplement parce que dans le projet du bâtiment 313, il n'y a aucune retombée économique chiffrée qui nous a été donnée. J'ai fait personnellement une petite étude, je vais essayer de ne pas être plus long que la lecture d'un Spirou ou d'un canard enchaîné pour ne pas faire dans la littérature trop longue, mais quand même. J'ai fait une petite recherche personnelle sur les possibilités qu'offrirait une salle à Lourdes, un Palais des Congrès appelons-le comme ça, de 2 000 places. Pourquoi 2 000 places, y en a 95 en France, pas plus grand ce n'est pas nécessaire. 2 000 places ça permet à des structures telles que des mutuelles, que je connais bien ou autres, tous les ans de faire leurs AG, de faire des séminaires avec des retombées économiques conséquentes, et je sais de quoi je parle. La mutuelle que je connais bien c'est une caravane de 1 500 à 2 000 personnes qui se déplace pendant 2 – 3 jours avec hôtel, avec restauration, avec des gens qui restent sur place. Nous avons tous les atouts touristiques, pour pouvoir faire profiter de ces visites, TLP et notre département. Voilà pourquoi, à la lecture moi de ces chiffres-là, j'annonce que je m'abstiendrai de toute façon sur le vote, et j'attire vraiment votre attention sur les priorités dans un but économique à donner à nos investissements. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Apparemment vous n'étiez pas au Conseil Communautaire du 26 juin dernier.

**M. DEPOND** : Si c'est ce soir.

**M. LE PRESIDENT** : Alors si vous y étiez, vous connaissez le détail des 1 million 400 mille euros supplémentaires sur le Bâtiment 313. Et par ailleurs puisque vous parlez du bâtiment 313, s'il avait été réalisé tel que cela avait été décidé par le Grand Tarbes dans les délais de

l'époque, et bien on n'en parlerait pas aujourd'hui, il fonctionnerait et surtout il vous prouverait les retombées économiques. Je vais vous donner un exemple de retombées économiques. Nous avons déjà été sollicités, et vous n'ignorez pas que pour les Jeux Olympiques de Paris de 2024, l'escalade fait partie désormais des sports qui sont inscrits pour les Jeux. Nous avons déjà été sollicité par la Fédération Française et éventuellement par d'autres équipes pour venir s'entraîner sur le mur de 22 mètres que nous allons réaliser. Vous parlez de retombées économiques sur un auditorium tout aussi hypothétiques, que celles que j'évoque sur le 313. Les priorités, elles ont été définies, elles ont été votées par une large majorité et vous avez le droit de vous abstenir, mais nous poursuivrons tel que le programme a été fixé par cette large majorité. Merci Monsieur.

**M. DEPOND** : Je peux reprendre la parole 30 secondes.

**M. LE PRESIDENT** : Absolument.

**M. DEPOND** : Je ne voudrais pas laisser croire que je ne m'intéresse pas à l'avis de notre Conseil Communautaire et à quoi ça correspond ce qu'il résulte des conseils. Je ne parle pas d'hypothétiques retombées en ce qui concerne le Bâtiment 313, mais je parle de retombées effectives dans le cadre d'une construction d'un Centre de Congrès à Lourdes. Et pour préciser ma pensée, dans le Grand Sud il y a 3 lieux qui peuvent accueillir des structures comme celle dont je parle, Bordeaux, Toulouse, Montpellier. Pourquoi ? Parce qu'elles ont en même temps la salle et la surface hôtelière. Et nous avons la chance extraordinaire d'avoir une surface hôtelière sur Lourdes, qui n'est pas exploitée dans ce cadre-là. Voilà j'espère soumettre réflexion.

**M. LE PRESIDENT** : Apparemment vous ne tenez pas compte d'un élément qui est également important, c'est le projet de construction d'un auditorium à Pau par Monsieur BAYROU, d'une capacité identique. Et donc avant de nous engager dans une opération aventureuse et coûteuse qui ne garantirait absolument pas les retombées que vous évoquiez et qui pourraient être déportées sur le département voisin, nous allons voir ce qui se passe à Pau. Si l'auditorium de Lourdes a été inscrit dans les priorités, dans les investissements structurants de notre agglomération, c'est que nous considérons qu'il y a un intérêt à réfléchir, à travailler sur ce projet. Les priorités ont été définies par une large majorité. Vous avez le droit de vous abstenir mais nous poursuivrons le chemin tel qu'il a été tracé. Y a-t-il d'autres questions ?

**M. DEPOND** : Je voudrais 30 secondes.

**M. LE PRESIDENT** : Non mais c'est bon.

**M. DEPOND** : Mais Monsieur le Président

**M. LE PRESIDENT** : On a compris que vous étiez en mission

**M. DEPOND** : Je sais très bien que le Président aura en dernier la parole, mais il est important aussi qu'à moment donné le débat puisse s'installer. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Allez-y je vous écoute.

**M. DEPOND** : Pau peut construire un Palais des Congrès. Pau n'aura jamais la surface hôtelière nécessaire pour accueillir une caravane de 1 500 à 2 000 personnes. Parce que c'est de ça dont je parle. Voilà c'était juste le commentaire que je voulais faire.

**M. LE PRESIDENT** : Mais rien n'empêchera ou n'empêcherait ceux qui iraient tenir des congrès à Pau, de bénéficier de l'offre hôtelière de la Ville de Lourdes qui est voisine, c'est pas loin. On a déjà eu des exemples de ce type avec de très grandes manifestations,

**M. DEPOND:** C'est une plaisanterie.

**M. LE PRESIDENT :** Je pense par exemple au Championnat de France de Tir qui a été accueilli à Tarbes

**M. DEPOND :** Bon j'arrête.

**M. LE PRESIDENT :** On a accueilli pendant une semaine, 20 000 personnes. Les 20 000 personnes ont été logés jusqu'à Saint-Gaudens, de Lourdes, Tarbes, jusqu'à Saint-Gaudens et Pau. Donc là aussi les professionnels s'adaptent en fonction des demandes. Je répète les priorités ont été définies, nous poursuivons. Il n'y a pas d'autres questions ?

**M. LEHMANN :** Oui s'il vous plaît. Moi.

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur LEHMANN.

**M. LEHMANN :** Vous vous doutez un petit peu de la teneur de mon propos, mais quand même sans remettre en cause les orientations, et les priorités, puisque c'est indiscutable qu'elles ont été votées par une large majorité. Néanmoins il faut bien comprendre que l'ensemble des participants ce soir n'a pas forcément en tête la justification de cette augmentation. Il n'est peut-être pas inutile de la rappeler pour bien comprendre et avoir l'ensemble des données du sujet. Et ensuite, ce choix-là effectivement on sait que vous y êtes très attaché. L'avenir dira effectivement comment ça fonctionne, qui s'en sert, si c'est vraiment un intérêt communautaire au niveau de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, quant aux retombées économiques, je crois qu'il faut être raisonnable, modéré, et on sait tous pertinemment qu'il n'y aura pas des sollicitations et des compétitions d'escalade nationales ou internationales toutes les années. Sachons quand même rester réaliste par rapport à ça, cela étant ça se fera. Moi pour ces raisons-là je m'abstiendrai toujours pour rester cohérent avec la perception que j'ai du caractère non prioritaire de cet investissement, et puis aussi parce que moi je vous invite tous à vous poser la question ou à discuter avec vos concitoyens, vous devez le faire régulièrement, sur la façon dont sont vécus et ressentis ces choix. Moi on me renvoie quelques incompréhensions, ce sont des sommes très importantes qui sont consacrées par l'agglomération, je l'ai dit déjà ici, la situation sociale du pays a fait émerger de grosses attentes dans un certain nombre de domaines, on voit qu'il y a tout un ensemble d'événements et de transition à affronter, moi, la population, une partie des habitants avons du mal à se projeter sur la manière dont l'agglomération s'inscrit aussi dans ces changements à mener donc, et c'était pas forcément pour beaucoup les priorités à accorder, mais ça n'est que quelques avis que je renvoie là ici ce soir et effectivement, formellement c'est vrai que ce projet a été retenu donc il n'y a pas de soucis, mais on peut aussi échanger et renvoyer ce qu'on perçoit aussi par ailleurs.

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur LEHMANN je ne suis pas surpris par votre intervention ce n'est pas la première fois. L'histoire jugera. Quant à ceux qui n'apprécient pas les choix qui sont les nôtres, ils le manifesteront au mois de mars prochain à l'occasion des élections. Mais en tout cas si vous n'aviez pas fait partie de ceux qui ont saboté le projet qui avait été voté à l'unanimité par le Grand Tarbes en décembre 2013, on ne parlerait plus aujourd'hui du 313 car il fonctionnerait depuis longtemps et il démontrerait son utilité, non pas uniquement en termes de rentabilité économique, mais également parce qu'il répond à des besoins d'associations sportives. Ça vous l'oubliez, vous ne parlez que de la rentabilité économique, les besoins d'associations sportives. Vous n'ignorez pas qu'il y a eu un diagnostic des infrastructures sportives réalisé par le Grand Tarbes sous ma présidence, et qui a mis en évidence ces besoins. Et bien nous apportons les réponses, et je le répète, l'histoire jugera. Et y a longtemps que vous et moi, Monsieur LEHMANN, nous serons oubliés. Y a-t-il d'autres questions ? Je soumets cette proposition à votre approbation.

Proposition adoptée à la majorité avec 90 voix pour et 21 abstentions

**M. LE PRESIDENT** : Nous passons au point suivant. Le 313 il poursuivra encore, il y aura toujours des discussions là-dessus. Et puis après, après le 313, ce sera Universciel, et ainsi de suite. Continuons.

## **DELIBERATION N° 12**

### **FPIC : répartition dérogatoire libre**

**M. LAHOILLE** : Merci c'est la proposition 12 pas la 313. C'est un peu difficile d'intervenir après Denis, et puis après l'échange qu'il y a eu. Donc ce soir je vous proposerais du Pierre BENOIT ou en écoutant du Verdi, personne ne l'a cité.

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION N° 13**

### **Définition de l'intérêt communautaire : « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Avez-vous des questions à poser à Monsieur VINUALES ? Oui, Monsieur MONTOYA.

**M. MONTOYA** : Cette délibération me laisse un peu dubitatif, car effectivement une aide à un secteur concurrentiel, ça veut dire que l'on peut fausser certains éléments de concurrence. Et puis c'est une aide à l'offre, et non pas une aide à la solvabilité, puisque effectivement pour qu'il y ait du chaland, qu'il y ait des clients, il faut qu'ils puissent acheter, et s'ils peuvent acheter les commerçants sont contents de vendre. Donc on procède, je dirais, à l'inverse, on favorise l'offre sans s'occuper de la demande. Or l'intéressant, c'est de permettre à nos concitoyens de pouvoir acheter, et de pouvoir accéder à l'ensemble des commerces. D'autre part, il me semble aussi, malgré tout, qu'il y a quelques éléments importants, c'est dans le cadre de la revitalisation de certaines communes, de leur permettre d'avoir la création de commerce dans le centre des villages, par exemple de l'épicerie, le bistrot du village, ces politiques-là auraient besoin d'être soutenues, alors qu'effectivement dans les grands centres, je pense que le commerce devrait plutôt être soumis à la demande, plutôt qu'à l'offre.

**M. LE PRESIDENT** : J'avoue ne pas bien comprendre votre intervention, parce que justement la délibération qui est proposée, est en grande partie faite pour apporter des réponses et du soutien aux petits commerces, notamment en milieu rural et dans les bourgs centres. Par ailleurs on s'inscrit tout à fait dans l'esprit de l'opération cœur de ville, qui a été proposé en septembre par le gouvernement, et qui va dans le même sens. Intervenir sur la dynamique de l'offre commerciale. Alors bien évidemment vous n'avez pas tort quand vous dites, il s'agit d'aider l'offre, mais vous ne pouvez pas dans le même temps critiquer les aides proposées dans le cadre de l'offre, et en même temps dire qu'il y a trop de friches commerciales dans les centres villes, dans les petites communes, ou dans les bourgs centres, parce que les commerces ferment. Et je vais prendre l'exemple de ce que l'on a fait récemment à Gardères,

avec le soutien apporté à un commerce multi-services. Je ne crois pas que Madame le Maire de Gardères se plaigne de l'engagement qui fut le nôtre. Et là il s'agit de clarifier cet engagement dans ce genre d'investissement pour revitaliser l'offre dans les petites communes et dans les bourgs centres. Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité

#### **DELIBERATION N° 14**

**Approbation de l'avenant n°2 du règlement pour le fonds d'intervention communautaire économique nommé Entrepren@**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

#### **DELIBERATION N° 15**

**Election d'un délégué au SYMAT**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Chantal vous êtes d'accord ? Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Proposition adoptée à l'unanimité

**M. LE PRESIDENT** : Félicitation pour cette belle unanimité.

#### **DELIBERATION N° 16**

**GeMAPI - Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB) - modification statutaire pour changement de siège**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

#### **DELIBERATION N° 17**

**GeMAPI - dissolution du Syndicat Mixte pour la gestion de la Gespe**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

#### **DELIBERATION N° 18**

**GeMAPI - PAPI d'intention Adour amont**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

**M. LE PRESIDENT** : Point suivant Monsieur PIRON.

**M. LABORDE** : Non c'est Monsieur LABORDE.

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur LABORDE pardon. Excusez-moi.

## **DELIBERATION N° 19**

### **Rapport d'activités 2018 du délégataire du service public de l'assainissement sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes de Montaigu**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci monsieur LABORDE. Y a-t-il des questions ? Oui allez-y.

**M. LACRAMPE** : Une petite remarque, c'est l'utilité de ce genre de rapport pour notre collectivité ici. L'année prochaine vous en aurez 40 à faire statuer. Je ne sais pas comment ça va se passer. Que le délégataire apporte son rapport, c'est une bonne chose, il est assez complet, s'il y a des insuffisances, des problématiques c'est bien de les relever, mais faire état au Conseil Communautaire d'une quarantaine ou d'une cinquantaine de rapports de délégataires l'année prochaine on va y passer une soirée.

**M. LE PRESIDENT** : Enfin à mon avis non parce qu'il y a pas mal de délégations qui disparaissent. Monsieur PIRON, tu veux ajouter quelque chose ou André.

**M. PIRON** : Il n'a pas entièrement tort dans un premier temps, puisqu'il y en aura quand même quelques-unes, mais petit à petit elles vont disparaître, effectivement. Surtout qu'on va faire des regroupements certainement. Dans tous les cas oui, il y aura toujours le rapport du délégataire avec obligation de le présenter en Conseil, ça c'est une obligation.

**M. LE PRESIDENT** : Toujours pertinent ce Monsieur je trouve. Y a-t-il d'autres questions ?

Le Conseil Communautaire prend acte.

## **DELIBERATION N° 20**

### **Conventions de délégation de compétence à des Autorités Organisatrices de second rang pour l'organisation de services de transports scolaires**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Avez-vous des questions à poser à Monsieur le rapporteur. Oui ? Allez-y Monsieur MONTROYA.

**M. MONTROYA** : Avant de voter cette délibération, je voudrais avoir quelques compléments d'information. Ça veut dire quel va être le coût pour les familles pour le transport scolaire. Puisque effectivement on avait déjà un peu abordé cette question-là, et il nous avait été

annoncé que ce serait à l'inscription, qu'il y aurait un droit d'inscription qui se situerait entre 8 et 12 euros. Qu'en est-il exactement maintenant ?

**M. LE PRESIDENT** : Jean-Christian si tu veux, sinon je peux. Vas-y.

**M. PEDEBOY** : Pour le moment rien n'est changé. On reprend les conventions qui ont été signées avec la Région, donc il s'agit d'appliquer les tarifs proposés par le Conseil Départemental, à savoir 30 euros par an et par élève pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 500 euros, 60 euros pour celles qui ont un quotient entre 501 et 700 et 90 euros pour les autres. Sachant que jusqu'à maintenant c'était 120 euros, et rappelez-vous on a voté dernièrement un plafond à 90 euros, ça c'est applicable jusqu'en 2021, on n'y revient pas. Après bien sûr on pourra revenir sur la gratuité, peut-être qu'on en parlera tout à l'heure, une partie de la gratuité de certains transports, et notamment des transports scolaires, puisque le Président s'est engagé, et a pris cet engagement auprès du bureau d'études qui a conçu le cahier des charges, de ne pas faire payer les scolaires, mais ça, ça n'arrivera qu'en avril l'année prochaine. Jusqu'à maintenant on ne change rien au procédé. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question de Monsieur MONTTOYA. Si, on peut rajouter aussi que la Région s'est engagée à s'adapter et à aller également vers la gratuité, et encore une fois ça ne sera que dans 1 an et demi. Donc ça veut dire que les AO2 aujourd'hui, sont soumises au régime du Conseil Départemental, mais qu'à terme si sur l'ensemble du département les transports scolaires sont gratuits, il va de soi que même dans les AO2 ça sera gratuit, bien évidemment.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur PEDEBOY. Monsieur MONTTOYA.

**M. MONTTOYA** : C'est vrai que si sur la délibération ces éléments avaient été portés, et précisés, et faisant l'objet d'un vote ça veut dire que c'est un engagement. Dans la mesure où il n'y a pas cet engagement, l'année prochaine on peut nous dire c'est reporté à l'année suivante et ainsi de suite. Donc en l'état cette délibération me semble très insuffisante et donc je voterai contre.

**M. LE PRESIDENT** : Jean-Christian je te laisse répondre, mais je rappelle que dans le dossier de consultation, comme l'a dit Monsieur PEDEBOY y a un instant, on a posé ces conditions de gratuité, et il n'y a pas que le transport scolaire d'ailleurs, il y a d'autres transports à destination de personnes âgées qui seront gratuits. Par ailleurs engager aujourd'hui notre collectivité, alors que dans le cahier des charges qui va être diffusé il y aura ces éléments. Nous aviserons le moment venu quand nous recevrons les réponses du futur délégataire.

**M. PEDEBOY** : Monsieur le Président je peux compléter.

**M. LE PRESIDENT** : Oui vas-y Jean-Christian complète.

**M. PEDEBOY** : Les marchés de toute façon ils sont signés jusqu'en 2021, c'est l'année scolaire 2020-2021, donc on ne peut rien faire jusque-là quoi qu'il en soit.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres questions ?

**MME CARCAILLON** : Oui j'avais demandé justement la question, si la gratuité elle allait être pour toutes les communes de TLP ? Et c'est vrai que Monsieur PEDEBOY m'avait répondu que oui ça serait toutes les communes qui seraient desservies par le transport, et c'est vrai que Monsieur MONTTOYA évoque 8 à 12 euros, c'était prévu 12 à 15 euros, et c'était confirmé par Monsieur PEDEBOY, mais ça ne nous a pas été dit que ce serait en 2021. L'inscription serait de 12 à 15 euros, c'est tout et gratuit pour toutes les communes. Aujourd'hui c'est autre chose.

**M. LE PRESIDENT** : Aujourd'hui on laisse les contrats qui sont en cours se poursuivre jusqu'à leurs termes.

**MME CARCAILLON** : Ce n'est pas ce qui nous avait été dit.

**M. LE PRESIDENT** : Non je ne pense pas. Jean-Christian tu veux répondre.

**M. PEDEBOY** : Non ce n'est pas du tout ça, je suis désolé. Le renouvellement se fait actuellement et le nouveau service de transport va prendre ses fonctions en avril de l'année prochaine, vous êtes bien d'accord sur ce sujet, je n'ai pas dit autre chose. Ce n'est qu'à partir de là et ce n'est qu'à partir de la rentrée scolaire 2020 qu'on pourra vraiment appliquer ce que nous avons dit, c'est-à-dire la gratuité des transports scolaires et également la gratuité pour les personnes de plus de 65 ans. Voilà ce qui a été dit. On ne peut pas anticiper maintenant étant donné qu'on est en plein dans le marché.

**M. LE PRESIDENT** : Peut-être n'avons-nous pas été assez clairs quand on a évoqué ces sujets. Mais je confirme ce que vient de dire Monsieur PEDEBOY, la gratuité sera effective à la rentrée 2020-21. Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à la majorité avec 110 voix pour et 1 voix contre

## **DELIBERATION N° 21**

### **Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe des transports**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION N° 22**

### **Délégation de service public de transports urbains-Réseau ALEZAN-Rapport du délégataire KEOLIS GRAND TARBES pour l'année 2018**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Avez-vous des questions sur ce compte rendu ? Monsieur MONTOYA.

**M. MONTOYA** : Monsieur le Président on prend acte d'un rapport, il ne s'agit pas de voter pour ou de voter contre, mais pour la clarté du rapport il eut été intéressant qu'on adjoigne à cette délibération, du moins pour information, puisque là y a des sommes importantes, on a l'impression qu'effectivement que le transport coûte très, très, très cher. Or il eut été, pour notre information, assez judicieux d'y faire figurer le résultat de la taxe transport, qui normalement devrait être affecté à cet effet.

**M. LE PRESIDENT** : Merci de votre suggestion Monsieur MONTOYA. Nous veillerons la prochaine fois à faire figurer ce que vous souhaitez. Mais pour votre information dans le compte administratif qui a été présenté tout à l'heure, il y avait le versement transport pour 7 464 516 euros. Si vous vous contentez de comparer la recette du versement transport et le coût du transport, je précise que nous prenons en charge les investissements. Etc. Ceci expliquant cela. Tu veux ajouter quelques choses Jean-Christian ?

**M. PEDEBOY** : Non ce qu'on peut dire c'est que le délégataire aurait pu apporter davantage de précision, mais compte tenu qu'on est en période de marché, il n'a pas pu venir le faire, donc c'est pour ça qu'on a présenté quand même quelque chose de très succinct effectivement.

**M. LE PRESIDENT** : D'autres questions ? Nous prenons acte de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte.

### **DELIBERATION N° 23**

#### **Délégation du service public des transports urbains de Lourdes-Réseau MON CITYBUS- Rapport du délégataire CARALLIANCE ACTL pour l'année 2018**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Avez-vous des questions ? Oui Monsieur RODRIGUEZ.

**M. RODRIGUEZ** : Y a un truc que je ne comprends pas, c'est le nombre de voyages et le nombre de kilométrage, je trouve bizarre. Ils font 1 kilomètre par voyage en gros.

**M. LE PRESIDENT** : Quand on met le nombre de voyages, c'est le nombre de passagers en fait. Alors c'est vrai que tel que c'est présenté c'est étrange, vous avez raison. Mais c'est le nombre de passagers. 178 000 passagers et 175 000 kilomètres.

**M. PEDEBOY** : Non c'est le nombre de voyages mais ils sont très courts.

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur MONTROYA vous avez levé la main.

**M. MONTROYA** : Je fais la même remarque que précédemment.

**M. LE PRESIDENT** : Bien parfait, même réponse que précédemment. Y a-t-il d'autres questions ?

Le Conseil Communautaire prend acte à la majorité avec 110 voix pour et 1 abstention

### **DELIBERATION N° 24**

#### **Approbation du compte administratif 2018-Budget annexe des transports**

Lecture de la délibération

**M. VIGNES** : A la demande de Monsieur le Président, il me revient de vous demander d'abord s'il y a des questions ?

Proposition adoptée à la majorité avec 109 voix pour, 1 voix contre et 1 ne participant pas au vote (M. Gérard TREMEGE).

### **DELIBERATION N° 25**

#### **Affectation des résultats du budget annexe des transports**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 110 voix pour et 1 abstention

## **DELIBERATION N° 26**

### **Budget annexe des transports-Décision modificative n°1**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Monsieur MONTOYA.

**M. MONTOYA** : Monsieur le Président je ne voterai pas cette délibération, ni la suivante. Les contrats sont issus d'une étude, nous avons demandé une étude sur l'organisation des transports dans le cadre de la loi NOTRe, et des nouvelles compétences qui lui sont attribuées. Or dans cette étude j'avais demandé qu'il y ait 2 volets. Y a eu d'autres études ici qui ont été faites et qui comportaient les 2 volets. L'étude des transports ne comportait pas ces 2 volets. Quels étaient-ils ? J'avais demandé qu'on intègre la notion de service public, c'est-à-dire de régie, y compris la possibilité de régie de transport public. Ça a été fait pour d'autres études. Cette étude que nous avons payée, d'ailleurs qui ne correspond pas à la demande, du moins pas à la mienne, mais apparemment personne ne s'était opposé à ma demande bien au contraire, et quand j'ai lu cette étude, quelle surprise, les 2 volets. Y avait plusieurs pages pour un volet et une ligne et demie pour le service public, où il était écrit en substance, les collectivités territoriales n'ont pas vocation à gérer du transport. Donc quand il y a ce type de réponse, de la dimension d'un tract, cette étude c'est un tract qui est en faveur du transport par DSP. A aucun moment la possibilité de régie publique n'a été abordée, ni totalement, ni partiellement. Donc forcément les avenants au contrat maintenant ça me laisse un peu froid, puisque l'essentiel, on est passé à côté de l'essentiel du débat. Dont d'ailleurs je rajouterai si j'étais le payeur de cette étude, si ma demande a été prise en considération dans la commande de l'étude, je dirai que l'étude ne correspondant pas à la demande, je ne payerai pas l'étude.

**M. LE PRESIDENT** : Bien, je vais laisser Jean-Christian dire ce qu'il souhaite à Monsieur MONTOYA. Je rappelle que ce que vous évoquez a été déjà discuté ici il y a plus d'un an, lorsque qu'on a lancé la délibération préalable au lancement de la DSP, il n'y a pas de novation aujourd'hui. Jean-Christian.

**M. PEDEBOY** : Je crois qu'en commission on en a largement débattu, effectivement on n'est pas toujours très nombreux en commission, et effectivement derrière les personnes absentes n'ont pas tous les éléments. On en a débattu à de nombreuses reprises, je ne vois pas. Tout a été mis sur la table, on l'a évoqué et la commission s'est prononcée.

**M. LE PRESIDENT** : Il n'y a pas d'autres questions ?

Proposition adoptée à la majorité avec 110 voix pour et 1 abstention

## **DELIBERATION N° 27**

### **Avenant n°5 au contrat de délégation de service public du réseau de transports urbains CITYBUS à Lourdes**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 110 voix pour et 1 abstention

### **DELIBERATION N° 28**

#### **Avenant n°10 au contrat de délégation de service public signé avec la société KEOLIS pour l'exploitation du réseau des transports urbains ALEZAN**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 110 voix pour et 1 abstention

### **DELIBERATION N° 29**

#### **Délégation de service public des transports urbains-Solde de l'exercice 2018**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 110 voix pour et 1 abstention

### **DELIBERATION N° 30**

#### **Approbation des projets de rapports politique de la ville 2018 de l'ex Grand Tarbes et de Lourdes**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Madame DOUBRERE. D'abord de cet excellent rapport, sur la politique de la ville avec le GIP et tous les acteurs qui interviennent, c'est un excellent travail sur les deux bassins, de Tarbes et de Lourdes. Vous l'avez parfaitement explicité. Avez-vous des questions, mes chers collègues, à poser à Madame DOUBRERE ? Non ? Vous êtes d'accord pour approuver ces rapports ? Oui Monsieur VIGNES.

**M. VIGNES** : Moi je voudrais juste saisir l'occasion, puisqu'on a parlé de CitéLab, pour participer aux travaux de CitéLab, je voudrais souligner l'implication d'Alice LORENTZATOS notamment sur l'Ophite et sur l'ensemble des quartiers. Je trouve, Dédé je sais que tu penses comme moi, c'est vraiment exemplaire et ça mérite d'être souligné. Elle prend vraiment à cœur son boulot, et je sais sur l'Ophite notamment il y a des résultats avec des publics difficiles. Voilà je voulais juste rajouter ça.

**M. LE PRESIDENT** : Tu as très bien fait. Alice LORENTZATOS aussi a fait un excellent travail. Qui veut intervenir ? Monsieur LEHMANN.

**M. LEHMANN** : Merci Madame DOUBRERE d'illustrer un petit peu ce qui se cache derrière la politique de la ville. Enfin se cache, non, c'est très visible, vous l'avez vu, mais de le faire partager à l'assemblée. On n'est pas tous à vivre dans les villes, dans ces quartiers, c'est important qu'on soit sensibilisé à toutes ces situations de personnes en partie en difficultés. J'aurais voulu moi peut-être qu'il soit rappelé les canaux de financement sur la politique de la ville avec la participation des différents partenaires. Je ne me rappelle pas à titre personnel, à combien, et à quel niveau contribue la Communauté d'Agglomération à la politique de la ville, mais c'est sûrement bien, ce qui est sûr c'est que ce n'est jamais assez, et que pourrait peut-

être réfléchi à voir comment on peut améliorer, dans la situation que l'on connaît, notre effort. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Madame DOUBRERE va peut-être donner les chiffres. Mais je rappelle que le financement c'est 1/3 Département, 1/3 Etat et 1/3 Communauté d'Agglomération. J'en profite quand même pour dire que la contribution de la Communauté d'Agglomération correspond au transfert de compétences de Tarbes à l'époque, et de Lourdes. Madame DOUBRERE, le chiffre.

**MME DOUBRERE** : On est à peu près entre 220 et 240 000 pour la CATLP, pour le Département et bien sûr l'Etat. A peu près. 240 000 chacun à peu près.

**M. LE PRESIDENT** : 260 000 chacun. 260 000.

**M. LEHMANN** : Oui pardon est ce que je peux reprendre la parole. Ça veut dire que, est que c'est un budget qui est cadré et défini d'abord par l'Etat ? Voilà. Et est-ce que par exemple l'Etat ces dernières années a revu ce cadrage-là et de quelle manière ?

**M. LE PRESIDENT** : Oui, enfin Madame DOUBRERE va le préciser, ça été revu à la baisse. Madame DOUBRERE.

**MME DOUBRERE** : Un petit peu il a été un petit revu à la baisse, mais il n'en demeure quand même que moi je veux reprendre ce qu'a dit Patrick VIGNES, et ce que vous avez dit Président c'est vraiment toutes les équipes qui œuvrent sur tous ces quartiers. Parce que d'abord le choix politique qui a été fait, c'est le volet emploi, et pour ce faire dans les quartiers, on avait commencé l'expérimentation sur Laubadère, mais ces éducateurs de rue qui partent vers ces publics invisibles que sont ces jeunes qui ne sont répertoriés, identifiés nulle part, ils vont sur le domaine public vers eux et là commence le travail, moi j'avoue, avec les résultats que nous connaissons. Ce n'est pas une question non plus, Monsieur LEHMANN, que de financement, c'est aussi l'investissement, l'engagement de ces personnels sur ces quartiers, parce que j'avoue qu'il faut le faire. C'est comme la création des conseils citoyens, à un moment donné on pouvait penser aussi qu'encore ça allaient être des usines à gaz, mais on a vu venir dans ces conseils citoyens la démocratie participative, des personnes qu'on ne voyait nulle part, ni dans des associations, et qui se sont engagés pour leur quartier. Franchement c'est tout ça qu'il faut voir. La politique de la ville c'est tout ça. C'est le vivre au quotidien avec ces personnes, et la politique de la ville elle vient en complément du droit commun, il ne faut pas oublier quand même qu'il y a tout ce qu'exercent les collectivités en amont avec le droit commun. L'Etat actuellement demande d'ailleurs l'évaluation de ce droit commun, moi je trouve que c'est une très très bonne chose parce que si on additionne les financements de droit commun et les financements de la politique de la ville et le résultat ajouté de l'un et de l'autre, c'est là où l'on voit quand même porter les fruits de la politique de la ville. Les résultats sont là, parce que quand on voit les chantiers 1<sup>er</sup> pas vers l'emploi, ces jeunes qui venaient de sortir de prison, qui sont accompagnés sur des chantiers, on l'a vu là, les exemples sur la CATLP, aujourd'hui ils sont en formation, ils sont en voie d'insertion, moi je trouve que là c'est vraiment du positif. Ça comme on dit ça n'a pas de prix.

**M. LE PRESIDENT** : Je vais vous donner Monsieur LEHMANN les précisions, le temps de les retrouver. Donc la contribution de chaque partenaire, la Communauté d'Agglomération, au fonctionnement et à l'axe opérationnel du GIP, 260 000 euros. Le Département 218 000 euros. La CAF 11 480. L'Etat 237 000 euros participation au fonctionnement, mais à ajouter ensuite 27 465 pour les postes adultes relais, et 49 000 euros de la DRAC. Voilà l'ensemble des contributions de tous les partenaires. Monsieur FEGNE vous souhaitiez intervenir.

**M. FEGNE** : C'est juste pour remercier Andrée, parce que c'est vraiment bien de mettre en lumière ce qu'il y a derrière les chiffres quand on vote la politique de la ville. Mais dire aussi

que c'est tout un travail de partenariat, c'est un maillage territorial, et un travail de partenariat avec l'ensemble des partenaires, on a cité le Conseil Départemental, tous les services du Conseil Départemental, l'AASE, la protection judiciaire de la jeunesse, sur le volet emploi la mission locale, etc. C'est vraiment quelque chose de très important, et il y a énormément de travail de partenariat sur ces quartiers qui se réalise.

**M. LE PRESIDENT** : Je remercie Madame DOUBRERE d'avoir cité le droit commun, parce qu'il n'est pas négligeable par rapport aux engagements. Et le droit commun c'est l'engagement des communes. Les communes de Tarbes et de Lourdes et les autres contribuent de façons très significatives, Aureilhan, et les autres. Oui Monsieur ZYTYNSKI.

**M. ZYTYNSKI** : Oui déjà pour remercier le travail qui est effectué également par l'ensemble des équipes du GIP, mais néanmoins un petit regret c'est qu'il y a quand même une différence entre les quartiers qui sont considérés en politique de la ville, et les quartiers en veille active. Alors que les publics qui y sont dans ces quartiers, sont les mêmes. Donc on est par moments pas toujours considéré dans la mesure où on ne peut pas bénéficier de l'ensemble du droit commun, et on passe à côté de certaines choses. Simplement ça, et ça devrait, à mon avis, ces seuils qui sont bassement matériels ou numériques devraient ne plus exister, pour que tout le monde puisse justement bénéficier des actions que le GIP travaille aujourd'hui dans les quartiers.

**M. LE PRESIDENT** : Remarque pertinente, vous avez raison. Y a-t-il d'autres remarques ?

Proposition adoptée à l'unanimité

**M. LE PRESIDENT** : Bien sûr il est approuvé, et félicitations encore à tous ceux qui contribuent à cette œuvre extraordinaire sur le terrain. Merci beaucoup.

## **DELIBERATION N° 31**

### **Fonds d'Aide aux Communes : modifications du règlement et de la convention d'attribution**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur GARROT. Est-ce que vous avez des questions à poser ? Oui Monsieur TALBOT.

**M. TALBOT** : Je voudrais un peu plus de précision. Le dernier paragraphe écrit en caractère gras « de plus, la Commune s'engage à déposer la demande de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles ». Alors il peut arriver quand même il me semble dans une commune, dans un endroit on a des orages très violents, on peut avoir un orage très violent sans qu'on soit reconnu en catastrophe naturelle, et je trouve ça un petit peu dommage.

**M. LE PRESIDENT** : Ce n'est que dans le cas, enfin la précision est donnée dans le cas où, il y a bien sûr un arrêté de catastrophe naturelle mais il y a eu des aides qui ont été accordées à des communes pour des événements exceptionnels sans qu'il y ait eu de catastrophes naturelles de décidées.

**M. TALBOT** : J'avais pas bien compris cette phrase alors.

**M. LE PRESIDENT** : Bien évidemment, Jacques.

**M. GARROT** : Absolument, on ne demande pas à avoir la demande d'arrêté de catastrophe naturelle, on demande que la commune fasse l'effort d'établir un dossier.

**M. LE PRESIDENT** : Ce n'est pas la commune qui le décide d'abord. Elle le demande. Et si l'Etat et les autorités compétentes ne décident pas de l'état de catastrophe naturelle, la commune elle, est quand même aidée. On a eu des précédents. Si tu veux Alain ce n'est pas une restriction. Madame RICART.

**MME RICART** : Oui, merci. En fait ce qu'on a prévu en commission c'est qu'on demande à la commune de faire la demande tout simplement.

**M. LE PRESIDENT** : De faire preuve de diligence.

**MME RICART** : Voilà tout à fait. Bien évidemment c'est refusé, c'est acté ou c'est approuvé, peu importe, ce qu'il faut c'est qu'elle fasse preuve de cette demande c'est tout.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Madame RICART de cette précision. Monsieur Yannick BOUBEE.

**M. LE PRESIDENT** : C'est effectivement une catastrophe mais qui n'est pas naturelle. D'autres questions à poser au Président GARROT ? Monsieur LEHMANN.

**M. LEHMANN** : Moi oui. Dans ce registre aussi dans cette obligation, il peut arriver qu'un sinistre se produise sans qu'il soit lié à une catastrophe naturelle. Je prends l'exemple d'un incendie sur un bâtiment, donc le fait de rajouter « de plus la commune s'engage » c'est évidemment lié à la nature de l'événement, on le comprend comme ça.

**M. LE PRESIDENT** : Vous avez raison de préciser c'est exact. Exactement l'esprit du texte. Y a-t-il d'autres remarques ? Je sou mets cette proposition à votre approbation. Jean-Claude t'es d'accord ?

Proposition adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION N° 32**

### **Attribution des Fonds d'Aide aux Communes - exercice 2019**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION N° 33**

### **Fonds d'Aide aux Communes - travaux d'urgence - demande d'aide financière exceptionnelle de la Commune d'ORINCLES**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION N° 34**

### **Conservatoire Henri Duparc - Complément de programmation pour l'année 2019**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Je vous demande de noter qu'il y a dans ces modifications au titre de ce que l'on a appelé le Conservatoire à la rencontre du territoire, un concert le 27 septembre en la salle des fêtes d'Arcizac-Ez-Angles. Nous avons souhaité apporter une offre culturelle sur les territoires de notre agglomération. Il y aura une séance scolaire en l'école de Lézignan à 10 h, et le concert public le soir. Est-ce qu'il y a des questions sur cet avenant ? Il n'y a pas de remarques particulières ? Il y a également, dans le cadre de la rencontre du territoire, le 18 octobre un concert en l'église de Gardères, avec une partie scolaire à 10 h, et le soir concert tout public également. Pas de remarques particulières sur cet avenant ? Merci.

Proposition adoptée à l'unanimité

### **DELIBERATION N° 35**

**M. LE PRESIDENT** : Le point 35 est retiré parce que nous avons une difficulté, des divergences quant à l'évaluation des surfaces qui servent de base à la répartition des travaux. Il s'agit de travaux sur la verrière de la bibliothèque Nelson Mandela à Tarbes. Et donc cette délibération sera proposée au Conseil Communautaire du 25 septembre.

### **DELIBERATION N° 36**

#### **Equilibre Social de l'Habitat – définition de l'intérêt communautaire en faveur des politiques de l'habitat privé**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur SUBERCAZES. Y a-t-il des questions au rapporteur ? Oui ? Monsieur BOUBEE.

**M. BOUBEE** : Je ne suis pas contre le fait que soit accompagnée, sous certaines conditions, la réhabilitation de logements de bailleurs privés. Le seul bémol que je mettrais, en ce qui me concerne, de la même manière qu'on aide le logement social, et ça paraît justifié, je pense qu'il faudrait accompagner le logement privé mais uniquement pour les logements qui ont l'agrément, comment dirais-je ? Un agrément, oui transition énergétique parce qu'on sait que ça fait baisser la facture globale du locataire, la quittance globale du locataire, etc. Y mettre des règles pour que l'on ne soit pas appelé à réhabiliter des logements qui pourraient, je veux dire nous paraître fastueux ensuite, etc. Donc avoir une politique raisonnable au bon sens du terme.

**M. LE PRESIDENT** : Notez que dans le rapport que vient de présenter Monsieur SUBERCAZES, il est précisé que les interventions financières en faveur de l'habitat privé, figureront dans un règlement d'intervention à établir. Nous définirons les règles. Tu as raison de préciser tout cela. Je crois qu'il faudra cibler, en fonction de critères bien précis. Tout à fait d'accord. D'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité

### **DELIBERATION N° 37**

**Compétence optionnelle construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs et culturels - modification de l'intérêt communautaire**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N° 38**

**Autorisation d'exploitation du domaine public du complexe aquatique de Lourdes en vue de l'implantation d'un snack**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions ? Oui qui lève la main ?

**M. LAHOILLE** : Jacques LAHOILLE ici.

**M. LE PRESIDENT** : Pardon Jacques.

**M. LAHOILLE** : D'où vous tirez le nom snacking ? Il peut y avoir restauration rapide que snacking ? On fout les Anglais hors de l'Europe et nous on va prendre leur langage.

**M. LE PRESIDENT** : Bien pas d'autre question ? Donc je présume que tu vas t'abstenir Jacques ?

**M. LAHOILLE** : Non pas du tout.

**M. LE PRESIDENT** : Je ne sais pas, je ne peux pas répondre là. Je n'ai pas réponse à tout, contrairement à ce que certains croient.

Proposition adoptée à l'unanimité

**M. LE PRESIDENT** : Plus rien n'étant à l'ordre du jour, je déclare clos ce Conseil Communautaire, et vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances. Et vous rappelle que le prochain Conseil Communautaire sera réuni le 25 septembre prochain. Bonne fin de soirée. Merci à tous.